

QU'ENTEND-ON PAR « FRANCOPHONIES LITTÉRAIRES » ? QUELS ENJEUX DE TRANSMISSION ?

Étapes institutionnelles et visibilité universitaire

L'Université de Cergy-Pontoise a été créée en 1991. Elle est donc une de ces « universités nouvelles », chargées de mieux répartir le tissu universitaire et de décentrer les formations, avec cinq UFR en 1996 dont l'UFR de Lettres et Sciences Humaines [trois disciplines représentées : les Lettres Modernes, la Géographie et plus récemment, l'histoire].

L'enseignement des littératures francophones a été introduit comme une option discrète mais tenace par Bernard Mouralis, responsable du Pôle Sciences Humaines puis de l'UFR créée ultérieurement. L'idée était que ces littératures manifestaient des liens des pays d'origine des écrivains avec la France ; on ne pouvait les ignorer. Elles devaient trouver leur place dans la formation sur la base donc, de cette langue et de cette histoire commune.

Cette façon souple de faire entrer ce corpus littéraire, avec tout ce qu'il implique au niveau des programmes, a eu pour conséquence de rendre évidente, dans la formation universitaire à Cergy-Pontoise, ce qui est aujourd'hui une exception dans les cursus de licence de Lettres Modernes : un enseignement dans des cours et TD obligatoire et non en option, donc un enseignement de plain pied et de plein droit, si l'on peut s'exprimer ainsi, une « matière » considérée comme indispensable à la formation de l'étudiant de Lettres Modernes¹. Cette « modernité » affichée allait de pair avec l'importance donnée à l'enseignement des Sciences du langage et à celui de la communication et de la culture médiatique. Aujourd'hui, en 2006, on peut dire que ces trois grands « piliers » de la formation en Lettres Modernes à l'UCP donnent à la formation, son identité forte et attractive : contemporanéité dont les francophonies littéraires constituent une composante essentielle.

Dans les médias, mais jamais à partir d'une enquête approfondie, on peut souligner le peu d'intégration de cet enseignement dans les universités françaises. Lila Azam Zanganeh donne comme titre à son article du *Monde*, « Etats-Unis terre d'accueil » dont le chapeau est explicite : « Les universités américaines sont devenues le bastion d'une francophonie conquérante ». Dans le corps de l'article, elle affirme, à la suite de propos tenus par Alain Mabanckou à ce sujet :

« S'il y a en France, depuis la décolonisation, une véritable « ghettoïsation » de la littérature francophone, c'est pour des raisons qui tiennent sans doute à notre lancinante xénophobie. Mais c'est aussi, hélas, en raison de la faiblesse du réseau d'études universitaires. La France est aujourd'hui le pays francophone où la littérature francophone est le moins enseignée. Et, à ce jour, des générations entières d'étudiants en lettres quittent l'université sans avoir jamais lu d'œuvres africaines ou antillaises. Quant aux professeurs, il y en a bien sûr quelques-uns, à la Sorbonne, à l'EHESS, mais il s'agit d'un cercle restreint dont le pouvoir de diffusion reste au mieux marginal.

Les Etats-Unis, dans ce domaine, ont un tout autre visage. »²

Contrairement à ces affirmations médiatiques un peu rapides, de nombreux lieux universitaires comptent des chercheurs en littératures francophones qui inscrivent dans les programmes des œuvres et des courants de ces littératures et, en une dizaine d'années, les choses ont bien évolué, pas assez cependant et nous essaierons d'en cerner les raisons et de pointer les zones de résistance.³

A Cergy, le département se renforçant, une équipe de recherche fut créée sous l'intitulé de CRTH (Centre de Recherche Texte et Histoire), intitulé fédérateur tenant compte de la diversité des objets de recherche des enseignants et dé-ghettoisant aussi la recherche en francophonie - ou ce qui pouvait apparaître alors comme une ghettoïsation -, et lui donner sa pleine dimension en l'inscrivant dans l'Histoire, l'anthropologie, la lexicologie et la poétique.

Les activités de cette équipe ont été de plus en plus nombreuses au fur et à mesure qu'elle fédérait de nouvelles forces⁴ et que le nombre des doctorats inscrits à Cergy augmentait. Séminaires annuels, colloques et journées d'étude se sont succédé dessinant dans la carte de la recherche en langue, littérature et médias⁵, plus ou moins perceptible pour les chercheurs d'un domaine, une spécialisation n'affichant pas l'appellation pratique mais discutable, de « francophonies littéraires » mais la pratiquant.

L'examen des programmes des journées de recherche et colloques montrent que les corpus privilégiés ont toujours été et sont ces « francophonies » littéraires, même si elles ne sont pas nommées ! Pour mémoire et sans faire un relevé systématique, fastidieux et sans objet : une journée pour célébrer, en novembre 1997, l'anniversaire de *Présence Africaine*, une autre consacrée à la commémoration de l'abolition de l'esclavage en mars 1998 et ayant donné lieu à un ouvrage aux éditions Séguiet ; ou le dernier colloque, « Présences haïtiennes » qui a réuni des chercheurs en langue créole, française et espagnole, en novembre 2005 ; mais aussi, « écritures babéliennes », en 2005-2006, séminaire annuel, s'intéressant au champ du multilinguisme en littérature ou le colloque international, « Situations de banlieue », en 2004, ouvrant largement l'espace des débats les plus brûlants.

Pour mieux couvrir la richesse réelle des francophonies, une nouvelle répartition de l'enseignement littéraire a été proposée depuis cette rentrée de septembre 2005 : les deux enseignements qui leur sont consacrés en L4 et L6 (CM et TD) ont été répartis en « Domaines Littéraires francophones I – Maghreb, Afrique sub-saharienne, Antilles, Asie » et « Domaines Littéraires francophones II – Machreck, Belgique, Suisse, Canada » avec, dans chaque cours, une étude des contextes d'émergence, des diversités génériques et des poétiques élaborées ; ces cours étant adossés à des groupes de TD analysant des œuvres et des problématiques. Par ailleurs, avec la mise en place du LMD, une spécialité recherche intitulé « Littératures du monde francophone » est une des trois spécialités de la Mention « Lettres, Langues, Communication » du Master « Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales ». La dernière étape de la formation, celle de la thèse, a toujours vu converger de nombreux sujets en francophonies littéraires.

Enfin, à l'occasion de la nouvelle contractualisation avec la Direction de la Recherche scientifique du Ministère, le Centre a pris une nouvelle appellation, celle de CRTF, Centre de Recherche Textes et Francophonies. Les mots-clefs en sont : « Interculturalité Europe/Afrique/Antilles : auteurs migrants ou plurilingues ayant adopté le français comme langue de création – polyphonie et dialogisme – « babélisation » des langues d'écriture – variations linguistiques ».

Les axes de travail se déclinent ainsi :

**Axe 1 : « Littérature et savoir : Europe/Afrique/Antilles »*

Recherches sur les littératures africaines, maghrébines, moyen-orientales et antillaises et incursions de plus en plus sensibles dans les littératures belge, canadienne et suisse. Les interactions culturelles et littéraires de l'Europe avec l'Afrique et les Antilles sont au cœur même de la complexité des relations des pays européens avec les pays francophones et des populations de ces pays installées en Europe et en France.

**Axe 2 : « Langues/Textes : pratiques et variations »*

Représentations, variétés linguistiques et transmissions dans les pratiques littéraires, médiatiques et langagières. Sont abordées les questions de la polyphonie et du dialogisme et celles de la variation et de l'intercompréhension entre les variétés en francophonie : français d'Afrique et français standard mais aussi en France à travers l'étude des variétés populaires.

Le Centre met l'accent sur les corpus littéraires et linguistiques francophones dans leurs aspects intertextuels, interartistiques et interculturels [poétique des œuvres littéraires, analyse d'autres productions langagières, aspects institutionnels de la transmission, modes de transmission des textes (édition, enseignement, critique...) dans une articulation recherche/enseignement, didactique de la langue et de la littérature, culture médiatique et communication]. Il s'intéresse à toute manifestation en langues et cultures (littératures et médias) dans les marges ou les périphéries de la culture officielle (tout en étant nécessairement en interaction avec elle) dans le contexte des sociétés et des institutions francophones et de l'insertion, en leur sein, de l'interculturel et de la polyphonie francophone.

D'un choix d'enseignement à son application : une réévaluation de l'enseignement littéraire habituel

Si le choix d'une dominante est un facteur favorable pour spécifier le profil d'une équipe de recherche, il a des conséquences sensibles moins aisées à moduler dans le cadre d'une licence de Lettres Modernes en France. Dès l'instant qu'on introduit de nouveaux corpus et de nouvelles problématiques, on restreint le champ antérieurement exploré et on re-dimensionne, en particulier, l'enseignement de la littérature française patrimoniale. Autre conséquence qui modifie la répartition des matières et de l'esprit dans lequel elles sont dispensées : l'introduction qui doit être assez conséquente de l'enseignement de l'Histoire car le contexte, méconnu, fait obstacle à la lecture.⁶

Le renoncement à un cursus uniquement consacré à la transmission patrimoniale de la littérature et au seul corpus français pour le contemporain dans les licences de Lettres en France est la décision la plus difficile à prendre au regard de la richesse de la littérature française et des traditions tenaces de la discipline. Ce qui explique que, presque partout, ces enseignements des littératures francophones, quand ils existent, soient optionnels.

Le pas qui doit être franchi est d'envisager une histoire littéraire plurilingue, en France. Or, on sait que la tradition jacobine a déjà évincé l'enseignement des littératures d'autres langues de France et, a fortiori, celui des littératures des écrivains qui ne sont pas français ou, s'ils le sont, dont l'origine est non hexagonale. La question n'est donc pas de se scandaliser mais de comprendre comment les décisions se prennent et quelle part y ont les traditions et les antériorités. D'où aussi ce qu'il nous faut examiner avant de mettre en relief les enchaînements institutionnels : la guerre autour d'un mot « francophonie » : distinction pour désigner une spécificité ou distinction pour discriminer ?

La guerre terminologique est-elle l'essentiel de la question ?

Sur cette question du français utilisé comme langue d'expression littéraire par des non-natifs de cette langue, nous disposons d'un ensemble de témoignages impressionnants d'écrivains... francophones, et ce, depuis de nombreuses années⁷. Le Salon du livre de Paris en mars 2006 a donné l'occasion d'anthologiser encore de nouveaux propos d'écrivains. La presse française ne fut pas la seule au rendez-vous : ainsi, dans un quotidien bruxellois, Marie Desplechin a réagi, de façon « impertinente », à la liste des invités francophones au Salon du livre de Paris de 2006 :

« Je suis un peu consternée, et en tant qu'indigène toujours un peu embarrassée par le ridicule français, très spécifique au pays. Ce qui se tient derrière le mot de francophonie est ce qui reste à la nation de son emprise coloniale, de ses rêves d'influence, de sa manie de la grandeur. Immense pays qui refuse de réformer son orthographe, qui divinise sa langue, et la pense toujours par rapport à une terre entourée de frontières. Il y a le français de France, le français normal, légitime et qui va de soi, et l'autre, qui serait forcément un peu

exotique, inattendu, acquis. Une sorte de hachis qui ramasse les restes, belges, suisses, maghrébins, africains, québécois... Il y a des propriétaires, par droit du sol, et les autres, les locataires, qu'on invite une fois de temps en temps à boire un verre pour garder de bonnes relations [...] On sait comme la France, qui pratique le déni comme un sport national, se débrouille avec toutes les communautés issues de son histoire et qui la composent aujourd'hui [...] Le problème, c'est qu'il faudrait penser les choses autrement. Faire un petit effort pour faire sauter le verrou – pas seulement imaginaire – des frontières physiques, au centre desquelles la France se rêve en pôle rayonnant, diffusant gracieusement par le biais de ses ministères sa merveilleuse langue sur le monde.»⁸

Il n'est jamais inutile, comme on l'a fait abondamment, de rappeler l'histoire du mot. A partir de là, d'établir aussi une distinction basique et non désuète entre **la Francophonie officielle**, même si elle a évolué, dont l'histoire est bien connue et bien institutionnelle et politique et **les francophonies littéraires**⁹ ; les réserves pour la première ne doivent pas contaminer l'appellation des secondes. L'absence de majuscule et le pluriel sont des signes forts d'une différenciation¹⁰. Et si le qualifiant de « francophone » déplaît, il dit pourtant bien ce qu'il veut dire : au lieu de partir en guerre contre lui, alors qu'il a son efficacité thématique, il est judicieux d'approfondir son contenu, pour qu'il soit distinctif sans être discriminant¹¹. Ainsi dire qu'on enseigne les littératures francophones fait sens pour la plupart des locuteurs, même ceux qui n'ont jamais lu une ligne de ces auteurs. En quelques décennies ce qualifiant s'est, en grande partie, libéré de sa charge politique néo-coloniale. Les francophonies littéraires désignent des écrivains nés dans une autre langue que le français et qui, sous les coups de butoir de l'Histoire collective ou les à-coups de leur histoire personnelle, ont « choisi » cette langue pour entamer leur chemin de création et dire leur être au monde et les utopies qu'ils construisent. Plus sensiblement que la plupart des écrivains français, ils sont en « insécurité linguistique » et surinvestissent leur territoire de langue.

La différence entre écrivains francophones venus des colonies et « autres » francophones, par choix personnel ou par une histoire collective spécifique, est sûrement dans leur positionnement par rapport au français auquel ils ne furent pas « conviés » mais qui leur fut imposé, ou du moins qui fut imposé à leurs aînés. Eduardo Manet parle « des tonalités inconnues, des musiques lointaines, d'autres paysages » qui lui viennent du et en français et affirme aussi : « On n'entre pas chez quelqu'un qui vous invite au pas de charge, en claquant les portes, en donnant des ordres ». L'autre position est aisément représentée par la formule forte et connue de l'écrivain algérien, Kateb Yacine, « le français est notre butin de guerre » ou par ce que dit Dany Laferrière : il a « épousé » le français sans réticence quand, au Québec, il l'a découvert comme une langue dominée¹². Entre les francophones issues des colonies et les autres francophones, il y a deux couples parallèles et non synonymes : hôte/invité et dominateur/dominé. Mais comme un écrivain ne peut le devenir sans, à son tour, dominer sa langue de création, c'est tout un travail d'appropriation dont souhaitent parler les écrivains.

Henri Lopès qui a eu un rapport au français plus conflictuel, revient à des considérations apaisées en soulignant que, même si, du fait de la colonisation, le français est devenu une langue africaine, cette langue venue d'ailleurs conserve une étrangeté, avec sa part nécessaire de secrets, indispensable à toute création. Il exprime aussi un certain agacement à cette sempiternelle question, « pourquoi écrivez-vous en français ? » mais reconnaît que l'interlocuteur se trompe rarement pour repérer un écrivain qui n'est pas franco-français¹³.

« Disons que je suis un écrivain français qui puise dans son fonds culturel commun. Si je me définis comme francophone, c'est que je me reconnais le droit de plier le français en fonction de mes besoins culturels propres (...) Bref, quand on est francophone, on n'appartient pas à une seule équipe, on ne loge pas dans une seule pièce. »¹⁴

Nombreux sont ceux qui soulignent combien leur français littéraire est une langue écrite, nourrie de lectures des devanciers où se mêlent sans distinction écrivains français et

francophones, langue « fabriquée » mais indispensable à l'expression de leur rapport au monde. Ainsi Lyonel Trouillot établit la différence entre la langue qu'il parle et langue qu'il écrit. Celle-ci,

« est fidèle à tous les repères d'écriture, de Villon à Sembène Ousmane, de Zola à Kateb Yacine. C'est une langue qui a beaucoup lu, des littératures francophones à celles venues d'autres langues, en bateau, par la traduction.

Si elle dialogue, c'est plus avec des écritures. »¹⁵

Et semblablement, de l'autre bout du monde, Brina Svit affirme : « tout écrivain écrit aussi contre les siens, il est en dehors, il est extracommunautaire. »¹⁶

Ananda Devi approfondit encore la spécificité de cet instrument de création :

« On ne choisit pas sa langue. C'est elle qui vient nous habiter. Et, une fois dans cette demeure, elle brille doucement et brûle lentement, feu sacré dont nous serons les éternels voleurs. »¹⁷

Maïssa Bey reconstitue le chemin de sa langue littéraire en rappelant la langue-père, le français de son père instituteur, qu'elle conçoit comme un héritage, une langue-legs qui s'inscrit en contrepoint et en dialogue avec la langue-mère et, en écrivant, elle construit sa langue-lieu qui lui appartient en tant que créatrice¹⁸ :

« Ecrire, c'est s'emparer de la parole, et surtout entrer par effraction dans l'espace public pour faire entendre sa voix. C'est, dans des sociétés telles que la nôtre, bardées d'interdits, l'une des seules possibilités que l'on a d'exister. »¹⁹

A propos de ces littératures francophones, Alain Mabanckou dit avoir l'impression que les choses changent :

« Il y a des valeurs qui se partagent, une identité qui se crée, une « complicité » entre ces écrivains qui utilisent la langue de Voltaire et de Césaire. En effet les écrivains francophones ont en commun la superposition des cultures, le fait pour beaucoup d'être nés dans des anciennes colonies, de parler plusieurs langues de leur contrée, et cela finit par engendrer une vraie solidarité dans la création. »²⁰

De la même façon, Edouard Glissant déplace la question sur l'écriture et le multilinguisme. A la question qui lui est posée: « êtes-vous un écrivain francophone ? », il répond :

« Je suis partisan du multilinguisme en écriture, la langue qu'on écrit fréquente toutes les autres. C'est-à-dire que j'écris en présence de toutes les langues du monde, y compris celles que je ne comprends pas, simplement par affinité. C'est une donnée nouvelle de la littérature contemporaine, de la sensibilité actuelle : fabriquer son langage à partir de tant de langages qui nous sont proposés, par imprégnation, et par la télévision, les conférences, les musiques du monde, poèmes islandais ou chants africains. Non pas un galimatias, mais une présence profonde, et peut-être cachée, de ces langues dans votre langue. »²¹

On peut ajouter que si on ne choisit pas sa langue mais que c'est elle qui nous choisit, l'éventail des possibilités linguistiques de ce choix est fortement marqué par la géographique et l'histoire de l'écrivain et de la collectivité à laquelle il appartient. Assumer un héritage et en faire un espace personnel d'écriture, choisir sans apparente contrainte mais pour toutes sortes de raisons que le critique peut pister dans la vie de l'écrivain, on voit bien là que les questions que se pose le lecteur du texte littéraire ne sont pas les mêmes que celles de l'écrivain. Et c'est bien ainsi.

Que l'écrivain refuse une étiquette, surtout lorsqu'elle est discriminante comme c'est le cas de « francophone » vs « français » - et c'est cela qu'a voulu sans doute dénoncer Amin Maalouf dans son article, « Contre la littérature francophone »²² - peut se comprendre sans s'adopter. Cette fois, ce sera « écrivain de langue française » « en évitant de fouiller leurs

papiers, leurs bagages, leurs prénoms ou leur peau ! » : la distinction est toujours établie. Ce n'est pas le refus de l'appellation qui supprimera le problème qu'elle pose. Ainsi, ce n'est pas l'étiquette qui importe mais ce qu'elle désigne et c'est cela qu'il faut enfin clarifier. La position que Marie Desplechin dénonce avec son franc-parler, s'observe aisément dans l'institution universitaire et, en amont, dans l'enseignement secondaire. Dans le même sens, citons l'avis d'Achille Mbembe : « Le plus grand obstacle au développement de la langue française est le narcissisme culturel français. Le français a toujours été pensé en relation avec une géographie imaginaire qui faisait de la France le centre du monde. »²³ La nécessité ressentie est celle de « dénationaliser » la langue.

Sans doute notre réflexion et notre pratique ne sont-elles pas encore assez audacieuses dans ce domaine. Quand on s'arc-boute pour maintenir des corpus qu'on pense essentiels pour les apprenants, on a tendance à ne pas envisager les questions avec ampleur.

Quel que soit le volontarisme qu'on peut investir en la matière, il faut être conscient qu'une telle orientation repose sur des bases très fragiles qui se manifestent par deux séries d'éléments articulés les uns aux autres.

*** *Lien → Transmission / Formation / Débouché professionnel***

Le moins qu'on puisse dire, c'est que les « francophonies littéraires » n'ont pas le vent en poupe ! Ignorées des concours ou parfois même rejetées, dans les concours prestigieux comme le CAPES et l'Agrégation, « tabernacles » et « rampes de lancement » des professions enseignantes, mal aimées des sections du CNU - les universitaires qui obtiennent un poste de MCF en ayant comme seule spécialité les littératures francophones se comptent sur les doigts d'une main ! -, les « francophonies littéraires » n'ont pas, dans l'institution universitaire, bonne réputation ! Ainsi, les spécialistes en francophonies naviguent, pour leur qualification, entre deux sections du CNU (la 9 et la 10) au gré des membres de ces sections et de leurs convictions en la matière. Les littératures francophones sont récusées par de nombreux comparatistes qui estiment qu'elles ne relèvent pas de leur domaine puisqu'elles travaillent sur le français en français ; ils effacent tout le travail sur la langue de ces œuvres littéraires. Elles ne sont pas mieux accueillies chez les « vingtiémistes » de littérature française pour qui elles sont suspectes parce que satellites de la littérature « centrale ». Cette imprécision institutionnelle est intéressante sur le plan intellectuel et créatif car l'indécision est porteuse d'invention mais sur le plan des carrières, cela produit des effets très négatifs et dissuasifs, les jeunes doctorants hésitant à s'engager dans une voie encore plus minée que celle des doctorats plus conformes.

*** *Lien → Transmission / Programmes de littérature / Outils / maisons d'édition.***

Ces œuvres n'ont pas droit de cité, si ce n'est épisodiquement, dans les programmes de littérature et l'enquête souhaitée dans notre premier point serait à mener ici, sur les programmes. Les seuls francophones intégrés sont ceux qu'on a assimilés, purement et simplement, à la littérature française comme Henri Michaux, Eugène Ionesco, Samuel Beckett, par exemple. En conséquence il y a absence, en quantité significative, d'outils pédagogiques de toutes sortes les concernant (on reste, à ce niveau, à une diffusion confidentielle ou militante), ces œuvres ne sont pas traitées de la même façon que les œuvres du XX^e siècle « enseignables ».

Fragilité de cette transmission ... indispensable, pourtant.

Il y a urgence à redéfinir la place de ces francophonies littéraires au sein d'un ensemble où la littérature française doit se situer autrement. On peut l'envisager en construisant une double histoire (en un mouvement centripète et en un mouvement centrifuge) dont certains volets seront communs et d'autres autonomes : une Histoire littéraire de la France et une histoire littéraire de la langue française, ce qui n'est pas la même chose. Urgence car l'isolement est facteur d'étiollement et de perte de rayonnement. Viktor Erofeev l'exprime clairement dans un article récent :

« Aujourd'hui, Londres est devenu plus important pour nous que Paris. C'est un fait, mais peut-être pas pour toujours : cela dépend de la France. Moi-même qui parle français et pas allemand, je vois bien combien la France s'isole de la culture internationale. »²⁴

Il s'agit ici des échanges entre écrivains de langues différentes et donc du phénomène de la traduction. Mais si déjà on prenait en compte la dimension interculturelle des écrivains français, on changerait la perception de l'Histoire littéraire de la France. Et, conjointement, si on prenait enfin conscience, autrement concrètement que dans des discours politiques lénifiants à telle ou telle occasion, que le français n'est plus la propriété exclusive des Français mais que cette langue est inscrite dans d'autres réalités nationales, l'ouverture serait alors vertigineuse et réveillerait peut-être l'intérêt des apprenants aux différents niveaux de la formation pour la « chose » littéraire car cela les ouvrirait sur le monde actuel.

Deux témoignages d'écrivains sont une belle introduction aux propositions que nous avançons pour la fin de notre intervention.

Celle de Nimrod d'abord dont le texte de réponse à la question de *Libération*, « Pourquoi écrivez-vous en français ? », tourne autour de Babel et de Babylone et oppose le monolinguisme « idéologique » de la France, sa crispation institutionnelle sur son français national, au multilinguisme historique devenu naturel, au Tchad car si chacun a sa langue, il ne peut ignorer les autres langues :

« Au Tchad, tout locuteur (...) dès qu'il ouvre la bouche, est comme requis d'embrasser Babel lui-même (...) Le français n'est qu'un idiome de plus dans notre Babel (...) Longtemps, on nous a infantilisés avec la question de la langue maternelle (...) Très tôt, nous avons su rompre le sortilège de notre berceau en cédant au charme des berceuses que portaient à nos oreilles des paroles et des hommes de divers terroirs (...) Ecrire, c'est exactement cela : non pas être materné, mais devenir pour soi-même la mère de sa propre langue ».

Contrairement au mythe de Babel qui a signifié la dispersion des langues, au Tchad, «elles ne furent jamais que des agents fédérateurs (...) Au sein des langues, on n'habite pas seulement Babylone ; on habite aussi Babel, la porte des dieux... »²⁵

L'autre témoignage est celui de Léonora Miano, plus jeune et qui a été formée après l'indépendance. Que dit-elle de la langue française ?

« Je ne l'ai jamais vraiment rattachée à la seule France, ni senti qu'elle m'était imposée. D'ailleurs, les instituteurs puis les professeurs qui m'en ont enseigné la complexité n'avaient jamais quitté l'Afrique. Tous avaient étudié au Cameroun, et depuis que je vis en France, il me semble qu'ils la parlaient bien mieux que ceux qui s'imaginent encore en être les seuls et uniques ayants droit. Si le français ne fut jamais pour moi la langue de la France métropolitaine, c'est parce que les programmes scolaires de mon pays l'utilisaient pour proposer la lecture de Molière, d'Aimé Césaire et de Richard Wright (puisque le Cameroun a également l'anglais comme langue officielle, nous lisions en anglais des auteurs africains comme Chinua Achebe ou Wole Soyinka, sans la plus petite pensée pour Shakespeare). La langue française a naturellement été mon premier passage vers Langston Hughes, Countee Cullen, James Baldwin et Chester Himes, bien avant qu'il me soit donné de lire ces auteurs dans leur langue. Jamais aucune question ne m'a animée à ce propos. J'aimais les livres, j'habitais la partie francophone du Cameroun et les y trouvais donc plus aisément en français. »²⁶

* *Redéfinir l'Histoire littéraire de la France, autrement*²⁷

Quels rapports les écrivains français - au double sens du terme, ceux qui en utilisent la langue et ceux qui en sont des « nationaux » -, ont-ils avec l'étranger, de l'ailleurs proche de la région à l'ailleurs plus lointain ? Sont-ils tous franco-français de naissance ? Quelles ont été leurs attaches géographiques et linguistiques ? Quelle relation ont-ils entretenu et entretiennent-ils avec l'altérité ?

De belles surprises attendent alors ceux qui entrent dans cette perspective dont je ne peux qu'évoquer rapidement quelques exemples, compte tenu, évidemment, de tout le travail fait en Histoire littéraire de la France qui n'est pas à gommer !.

▪ *L'entrée, dans le « sanctuaire », de problématiques ou des questions générales :*

- Le IV^e siècle ap. J-C. en Egypte avec les luttes religieuses dont ont rendu compte dans leurs fictions des écrivains aussi différents qu'Anatole France, *Thaïs*, Jacques Lacarrière, *Marie d'Egypte*, Andrée Chedid, *Les Marches de sable*.

- Le monde arabo-andalou de l'Espagne du XVII^e au XX^e siècle : de *Zaïde* de Madame de La Fayette en passant par Chateaubriand pour arriver à Aragon et son *Fou d'Elsa* si énigmatique parce que l'entrée culturelle qu'il a osée ne fait pas partie des acquis patrimoniaux, inscrits dans « la » transmission. Le lien de l'Occident à l'Orient passe aussi par là.

- La question des *Mille et une nuits* avec éditions, traductions, diffusions et ses vagues successives depuis le XVIII^e siècle d'essaimage de nouvelles écritures à travers le monde et le monde francophone dont la France !²⁸

- la question de l'esclavage et toutes les possibilités qu'on a à l'intégrer dans un cours de littérature. Qu'on regarde seulement un manuel littéraire pour le XIX^e siècle français très contemporain, très bien fait et très à l'écoute de tous les outils actuels en analyse littéraire, on constatera, dans le tableau des événements, que ne figurent pas les grandes dates de la question, comme ne figure pas *Ourika* de Mme de Duras et tant d'autres textes qu'on ne trouve pas dans les programmes ni dans des rééditions en livre de poche (les deux choses étant intimement liées).

- La question du surréalisme : jamais ne sont envisagées, dans les manuels et apprentissages habituels, ses extensions vers les Suds, au Maghreb et au Machreck, par exemple ou vers l'Amérique latine et à travers les Arts autres que littéraires.

▪ *La prise en charge des immigrations et de leurs contingents d'écrivains devenus français :*

- La place de la Russie dans la littérature française du XX^e siècle : Apollinaire, Isabelle Eberhardt, Elsa Triolet et Andréï Makine. Quel voyage les racines russes de ces écrivains prises en considération nous feraient-elles faire dans l'histoire du siècle et dans celle des littératures et des langues !

- Le cas des écrivains antillais : la dénomination de « France ultramarine » convainc-elle tout le monde ? Récemment Aimé Césaire déclarait : « A liberté, égalité, fraternité, j'ajoute toujours identité »...Donc une histoire littéraire de la France qui admettrait plusieurs « identités » ?

- La littérature dite « beure » qu'on ne sait où mettre et qu'on classe en « littérature maghrébine » avec beaucoup d'incohérence puisque les écrivains qui la composent sont Français, vivent et travaillent en France, en langue française ! On pense à Mounsi, Tassadit Imache, Azouz Begag, par exemple.

* *Ecrire une histoire littéraire de la langue française*

En effet, nombre d'écrivains francophones ne sont pas Français et appartiennent à un autre pays, en tant que citoyen. Par la langue, ils ont quelque chose à voir avec le champ littéraire et culturel français mais, par cette langue aussi – une fois admis qu'écrire en français ne vous annexe pas automatiquement au territoire légal de la France – ils appartiennent à leur propre pays où ils créent, vivent, écrivent et dont ils doivent parfois s'exiler pour des raisons qu'il faut, à chaque fois, interroger. L'exil ne leur enlève pas automatiquement leur appartenance nationale mais la complexifie.

▪ *Un décentrement géographique et territorial :*

Ayant introduit « l'étranger » dans la littérature française, par la grande porte, celle de la langue littéraire, ces œuvres multiples et diverses obligent à interroger l'antériorité et la contemporanéité autrement. Comme l'écrit Alain Mabanckou : « La France n'a plus le monopole du français depuis longtemps. Cette langue est aussi la mienne, comme le lingala, comme le kikongo ou le bembé. »²⁹

Alexandre Najjar, répondant à Amin Maalouf, après lui avoir donné raison sur plus d'un point, résume avec beaucoup de clarté ce point de vue d'une distinction opérationnelle et exacte au regard des situations juridiques des écrivains :

« Poussé à l'extrême, le raisonnement d'Amin Maalouf conduirait à abolir tous les particularismes et à faire abstraction de la langue et de la nationalité pour aboutir à une sorte d'écrivain sans passeport. Pour séduisante qu'elle soit, cette vision est utopique et va à l'encontre des efforts entrepris pour protéger la diversité culturelle et s'opposer aux dangers de la mondialisation. En outre, la thèse de l'auteur du *Rocher de Tanios* reflète mal la réalité telle que nous l'éprouvons, nous autres, écrivains « francophones » ou d'« expression française » établis hors de France.

Dire d'un écrivain libanais, québécois, tunisien ou sénégalais qu'il est « francophone » n'est pas réducteur, bien au contraire ».

Alexandre Najjar développe l'idée que cette distinction entre Français et Francophones est une chance pour les deux, car il existe entre eux « une osmose permanente, une synergie féconde, un enrichissement mutuel. »³⁰

La « mondialisation » bien comprise est d'approcher la complexité et non de réduire tout un chacun à une uniformité dont la mesure dépendrait des centres décideurs.

On se heurte là à l'habitude prise d'une construction d'histoire littéraire basée sur la superposition des centralismes linguistique et territorial. C'est un double champ littéraire institutionnel qu'il faut prendre en considération que l'écrivain ait choisi ou non la nationalité française mais encore plus lorsqu'il a une autre nationalité que française.³¹

Si l'on prend les écrivains algériens francophones, mais le constat serait valable pour d'autres pays, la manière d'apprécier leur « francophonie » se transforme selon le champ littéraire où on les considère car l'appréciation « sociétale » de leurs œuvres n'est pas la même : ce qui est perçu comme adhésion et intégration au corpus littéraire français prestigieux en France devient affirmation d'une présence subversive dans leur pays où le français est en concurrence avec une autre langue de culture et/ou d'intimité et d'affectivité. Mais dans l'un et l'autre cas, nous devons entrer dans des histoires littéraires plurilingues de chaque pays.

▪ *Le décentrement linguistique et culturel :*

La langue, matériau de la littérature, devient sous la plume de tous ces écrivains le lieu même à visiter et à savourer. Chaque écrivain francophone se trouve face au même défi : dire, en français, une identité autre qu'hexagonale. Les écrivains dits « francophones », sont plus encore que les écrivains français des « passeurs » car, dans leurs œuvres, ils font

franchir les frontières. Le lecteur qui possède le même bilinguisme que l'écrivain et ses références géographiques, historiques et culturelles, a une lecture optimale de son oeuvre. Le lecteur monolingue et... « impatrié » selon l'expression de Nancy Huston dans *Nord perdu*, peut, quant à lui, savourer l'étrangeté de ce français habité par une réalité qui n'est pas française et sent qu'il est en présence d'une véritable polyphonie orchestrée par ce que Lise Gauvin a nommé une « surconscience linguistique ».

Tous les écrivains francophones offrent une langue de création, conservant la mémoire des langues et des cultures d'ailleurs. Tous négocient en un « monolinguisme » de création leur bilinguisme réel. « Oui, il m'arrive de transposer sciemment en français, écrivait Elsa Triolet, des expressions toutes faites, me servant de ce que le russe m'offre de ses beautés, sagesses, astuces. C'est là mon enrichissement à moi, dû au bilinguisme et dont je profite ».

Grâce au bilinguisme, les possibilités créatrices sont accrues car ces auteurs déploient toute une gamme d'inventions pour dire au mieux ce qu'ils veulent dire, et ces jeux de langue ont des effets de séduction, d'étrangeté ou parfois même de découragement quand le lecteur, faute d'information, se sent laissé au seuil du sens.

Ces écrivains, par la langue et toute les lectures faites, sont en relation d'intimité et de subversion par rapport à des œuvres françaises et les études d'intertextualité prennent alors toute leur dimension. On peut penser à la mise en relation des *Lettres de mon moulin* d'Alphonse Daudet et de *Jours de Kabylie* de Mouloud Feraoun ; à Montesquieu et ses *Lettres persanes* avec le roman de Chahdortt Djavann, *Comment peut-on être français ?* Aux multiples emprunts aux littératures française, francophones et autres du roman de Yambo Ouolguem, *Le Devoir de violence* ou à *Verre Cassé* d'Alain Mabanckou. Comme l'écrit Abdourahman Waberi, « j'écris en français parce qu'il faut rendre à Césaire ce qui lui revient. »³² Ce n'est plus seulement « la faute à Voltaire... la faute à Rousseau » ! Notons que cette voie a été illustrée récemment par l'ouvrage de Lise Gauvin, *La Fabrique de la langue – De Rabelais à Réjean Ducharme*³³.

Pour que ces histoires littéraires de la France et du français produisent des effets hors des cercles consacrés des Salons du livre et des plateaux de télévision, il est nécessaire que les formateurs aient à leur disposition des outils : ouvrages pédagogiques avec aussi anthologies et dictionnaires littéraires ; collections d'études d'œuvres particulières et d'écrivains ; des ouvrages accessibles passant donc des recherches universitaires au grand public sur des notions comme celles d'intertextualité, de métissage, d'interculturalité, de nomadisme, d'exil, de babélisation, etc.

La controverse qu'a provoquée l'alinéa 4 de la loi du 23 février a été et sera encore utile à une vraie sortie du silence des francophonies littéraires, dans les instances de transmission, car celles-ci participent pleinement de ce débat politique essentiel de la société française et des sociétés étrangères ayant ces œuvres comme part de leur littérature. Sans cette origine « troublante » de la plupart d'entre eux, celle de la colonisation, les écrivains francophones ne susciteraient pas tant de réserves : Michaux, Beckett, Ionesco et d'autres n'ont jamais suscité ces réserves.

Quand je réfère leur origine dominante à la colonisation, je ne dis pas que celle-ci a voulu former des écrivains ; ceux qui le sont le sont devenus à son corps défendant, contre vents et marées ; ils représentent, en quelque sorte, les « acquis » collatéraux comme on parle de dommages collatéraux lors d'une catastrophe ! Mais ils font prendre conscience aussi que, dans toute situation aussi répressive et restrictive qu'elle soit en matière de culture, dès lors qu'il y a des êtres humains en jeu, ils ne se laissent pas faire passivement et réagissent de manière inédite. Comme l'écrivait Mostefa Lacheraf, dès 1964 : « C'est dire combien un peuple qui a une longue tradition de culture tolère difficilement le vide intellectuel et se sent capable, pour satisfaire un tel besoin, d'adopter une autre langue, à défaut de la sienne propre qui lui est désormais interdite. »³⁴ Tombe alors la subtile distinction entre « colonisation » et

« présence française », la seconde étant conditionnée par la première, évidemment. Mais s'affirme la capacité de l'humain à toujours rebondir, à dépasser les impasses de l'Histoire et à se forger autrement en déjouant les contraintes.

La France n'est pas la seule ancienne puissance coloniale à devoir affronter cette réévaluation de son espace littéraire mais elle est celle qui le fait le plus difficilement du fait de sa tradition jacobine et du sentiment de la supériorité de sa langue et de sa littérature. Acceptera-t-elle de s'enrichir de ces œuvres avec autant de générosité qu'elle accepte les autres francophones qui appartiennent presque toujours à la même tradition judéo-chrétienne et à des pays dans une autre relation que coloniale avec elle ? Ces œuvres, au même titre que les œuvres françaises, doivent faire partie des enjeux de transmission de l'enseignement. Dans la perspective d'un héritage commun et de la connaissance de toute l'Histoire, elles ne peuvent être conçues comme des appendices plus ou moins exotiques mais comme richesses d'un patrimoine partagé. La littérature étant un des lieux où se constitue la personnalité d'un individu ne sont-elles pas une voie royale pour illustrer et inscrire le multiculturalisme fécond de l'avenir ? Colonisation et décolonisation, tensions entre l'Est et l'Ouest, tradition d'accueil font partie de l'Histoire française : la transmission de ces œuvres aux jeunes générations, en articulation avec les œuvres françaises, aiderait parfois beaucoup plus efficacement qu'un cours d'histoire à « apprivoiser » le douloureux, et l'intolérable des mémoires, parce que le bilan fait, il sera devenu aussi normal de parler de l'intolérance religieuse quand on étudie Voltaire que de parler de l'esclavage ou du travail forcé lorsqu'on étudie *Rosalie l'infâme* d'Evelyne Trouillot, *Les Bouts de bois de Dieu* de Sembène Ousmane ou *L'Incendie* de Mohammed Dib. Il est nécessaire de sortir ces écrivains de la périphérie ou du vedettariat de quelques-uns pour les enseigner au sein d'ensembles signifiants dont celui de la littérature française. Aujourd'hui les jeunes étudiants de Lettres arrivent à l'université sans connaître le nom même de quelques classiques de ces littératures. Comment alors espérer une diffusion, comment intéresser des éditeurs qui ne vont pas faire de mécénat pour des auteurs qui ne sont jamais massivement diffusés dans le champ culturel français ? Au fur et à mesure qu'elles seront acclimatées dans les classes de lycées et les universités, elles seront tout naturellement mises en synergie avec les œuvres littéraires françaises qui y sont souveraines : la distinction ne sera plus discriminante mais simplement éclairante pour ne pas réduire toutes les créations à un pot commun qui serait plutôt un pot pourri.

¹ - Des enseignants des premières années de l'ouverture de la filière se souviennent que ce fut, pour tous, une grande découverte à laquelle ils ont adhéré.

² - Article paru en p.10 du *Monde*, Spécial Salon du livre 2006, Vendredi 17 mars 2006. Il faudrait nuancer cette assertion, ce qu'a fait L.Villalón, Directeur du Centre d'Etudes africaines de l'Université de Floride, en montrant que l'intérêt pour la francophonie, aux USA, découlait d'un intérêt pour l'Afrique lié à la montée à la fin des années 50 des *African Studies*, *Black Studies*. Notes prises lors de son intervention, « Les Etudes Africaines aux Etats-Unis : la recherche francophone en milieu anglophone », 5-7 avril 2006, Bordeaux III, Colloque International, « Littératures, langues et cultures francophones : espaces et enjeux de la transmission ».

³ - Etablir un premier recensement fait toujours courir le risque d'oublier une université impliquée dans ce renouvellement des études et recherches littéraires mais il faut bien indiquer des éléments d'une piste à explorer : je citerai donc les universités (en dehors de la nôtre !) de Besançon, de Bordeaux, de Lille 3, de Limoges, de Paris 3, 4, 8, 12, 13, Montpellier 3, Lyon 2, Université de Savoie (Chambéry), de Metz, de Rennes 2, de Tours, l'INALCO, l'EHESS. Dans certaines universités, des centres n'affichent pas la seule identité « francophone » mais inscrivent dans leurs recherches ces corpus-là et ces problématiques. Il y a le CELFA (Bordeaux), le CIELF (à Paris IV) et d'autres encore.

⁴ - Collaboration de Bernard Mouralis avec R.-B. Fonkoua, élection de D. Delas comme professeur puis, ma propre élection en octobre 1997, sans compter, bien évidemment, les MCF, PRAG et les chargés de cours nombreux depuis toutes ces années, spécialistes de ces questions.

⁵ - Carte parfaitement virtuelle évidemment puisque ces disciplines - sauf « médias et communication » et, dans une moindre mesure, Sciences du langage - n'apparaissent pratiquement plus comme domaines de recherche dans tout ce que l'on peut lire sur la recherche scientifique universitaire française actuelle.

⁶ Comme tout texte littéraire, le texte francophone demande à être contextualisé et étant donné la carence dans l'enseignement de l'histoire de la colonisation/décolonisation ou de celle d'autres situations de domination ou d'histoires nationales où la langue française est élément d'un ensemble, on enseigne ces nouveaux corpus littéraires à des étudiants parfaitement ignorants des contextes historiques.

⁷ - Pour mémoire mais il y aurait bien d'autres références à donner : *La langue française vue d'ailleurs, 100 entretiens* réalisés par Patrice Martin et Christophe Devret, Emma Soleil/Tarik éditions, Casablanca, 2001.

⁸ - « Francophoquoi ? Waberi, Lamarche, Desplechin taquent la question », *Le Soir*, Bruxelles, 22 mars 2006. Avec le Festival Francophone en France (mars-octobre 2006), nous sommes inondés de prises de position d'écrivains et d'analyses de critiques sur cette question : dans *Libération*, n°7730 du 16 mars 2006, *Le Magazine littéraire*, n°451 de mars 2006, *La Lettre d'information* hebdomadaire du Festival (sur le site internet), *La Lettre du BIEF*, Spécial Salon du livre, n°69, mars 2006... Revendication, acceptation ou rejet du qualifiant de francophone !

⁹ - Cf. Christiane Chaulet Achour, *Abécédaires en devenir – Langue française et colonialisme en Algérie*, (soutenue en 1982), Alger, éd. de l'ENAP, 1985. Chapitre II de la première partie, « La langue française en accusation », pp.99 à 133.

¹⁰ - Cf. Dominique Wolton dans *Demain la francophonie*, Flammarion, 2006, p.90 à 94, qui donne une signification aux 3 « f » de « Francoffonies » : pas une langue française mais trois : la langue française classique ; les langues de la francophonie ; enfin « des pépites de diversité linguistique qui, n'ayant pas la légitimité d'une langue, sont largement sous-évaluées (...) la francosphère »

¹¹ - Et changer de qualifiant ne résout pas la question. Cf. la proposition, entre autres, de Roger Little préférant « francographe » à « francophone », la francographie étant, selon lui, un « mot neutre et clair (qui) désigne en effet tout ce qui s'écrit en français, de quelque origine géographique que ce soit, et auquel la langue française donne pourtant accès (...) Sont francographes au même titre tous les grands, certes, de la littérature française de l'Hexagone – figure géométrique parfaite qui a tendance à se complaire dans sa perfection et à se méfier des corps étrangers – mais aussi tous ceux dont le cœur de la langue française bat dans un corps étranger », « Pourquoi ne sommes-nous plus francophones » dans *Agotem*, n°2, *Poètes francographes ?* Février 2005. Dublin, 19 mars 2004, Semaine de la Francophonie. Grand Prix de la Francophonie à Roger Little.

¹² - *Libération* dossier, p. 33.

¹³ - *Le Monde*, 17 mars 2006, p.3.

¹⁴ - Entretien, *Lettre d'information du Festival*, n°32, 2 mars 2006. info.francoffonies.fr

¹⁵ - *Le Monde*, 17 mars 2006, p. 2.

¹⁶ - *Libération*, dossier, p.11.

¹⁷ - *Libération*, dossier, p.12.

¹⁸ - *Le Monde*, 17 mars 2006, p.3.

¹⁹ - *Le Magazine littéraire*, Mars 2006, n°451, p.54.

²⁰ - *Lettre d'information du Festival*, n°31, 23 février 2006. Cet entretien annonce sa conférence à la BNF du 1^{er} mars 2006 dont le titre rejoint les préoccupations de notre présent ouvrage : « Littératures francophones : un avenir pour la littérature française ? »

²¹ - *Le Monde*, 17 mars 2006, p.10.

²² - *Le Monde*, « Forum, 10 mars 2006. « Ce qu'il s'agit d'abolir ce sont les oppositions stériles et discriminatoires : littérature du Nord contre littérature du Sud ; littérature des Blancs contre celle des Noirs ; littérature de la métropole contre celle des périphéries... il ne faudrait pas que la langue française devienne, pour ceux qui l'ont choisie, un autre lieu d'exil ! » C'est très exaltant cette absence de distinction mais peu réaliste.

²³ - Achille Mbembé, Cameroun, professeur de Philosophie en Afrique du Sud. Dans Didier Jacob, « Les écrivains francophones en colère – "Nous accusons la France !" », *Le Nouvel Observateur*, n°2158, 16-22 mars 2006, pp.110 à 114.

²⁴ - Viktor Erofeev, « Londres est aujourd'hui plus important que Paris », *Libération*, 16 mars 2006, p.58.

²⁵ - *Libération*, 16 mars 2006, dossier, p.17.

²⁶ - Léonora Miano, née en 1975 à Douala. *Libération*, cit. p.16.

²⁷ - Cf. à ce sujet, mes articles antérieurs.

²⁸ - Cf. l'ouvrage de Georges May, *Les Mille et une nuits de C. Galland*, PUF, « Ecriture », 1981. Parle à ce propos de « chef d'œuvre invisible » de la littérature française.

²⁹ - A. Mabanckou, « J'interpellerai Ronsard pour faire la cour », n° de *Libération*, p.10.

³⁰ - « La francophonie est une chance », *Le Monde* du 24 mars 2006, p.2, dans la rubrique « Forum » en réponse à l'article d'Amin Maalouf, dans la même rubrique, le 10 mars, « Contre la littérature francophone ».

³¹ - On constate le phénomène de « récupération » à chaque mort d'un grand écrivain et parfois même avant. Ici le cas d'Andrée Chedid est assez intéressant. Celui de Mohammed Dib ou de Jamel Eddine Bencheikh est en train de se construire sur la revendication de deux ou trois pays : la France, le Maroc et l'Algérie. La notion de « patrimoine littéraire » entre en jeu alors et demande un éclairage nuancé.

³² - A. Waberi, « Parce que je suis un pur produit postcolonial », *Libération*, p.7.

³³ - Le Seuil, Points, 2004.

³⁴ - Mostefa Lacheraf, *L'Algérie, nation et société*, Maspero, 1965, rééd. 1974, pp. 314 et 315.